



REGLEMENT INTERIEUR

Chaque adhérent(e) s'engage à :

- Se conformer aux consignes d'hygiène et de sécurité définies par les réglementations nationales, CED'GYM SARL ou son personnel ;
- Utiliser les appareils, matériels et installations dans le respect des instructions et consignes d'utilisation ;
- Porter une tenue correcte, propre et appropriée à l'activité sportive.
- Porter des chaussures de sport adaptées et réservées à l'usage de la salle. Le port des tongs et claquettes est interdit pour la pratique des activités.
- Libérer les vestiaires pendant la séance en utilisant les casiers individuels disposés à cet effet
- Ne pas faire preuve d'un comportement ou ne pas tenir des propos agressifs, contraires aux bonnes mœurs, déplacés ou insultants, ou contraires aux valeurs de CrossFit, que cela soit à l'égard du personnel de CED'GYM SARL ou des autres adhérents, ou de nature à perturber le fonctionnement de la salle, d'une activité ou entraînant une gêne pour les autres adhérents.
- En présence de pratiquants sur l'espace d'entraînement, tenir les conversations sur la mezzanine à voix modérée.
- Evoquer les questions commerciales, administratives ou relatives aux abonnements exclusivement à l'accueil sur la mezzanine.
- Contrôler avant son départ d'avoir jeté sa bouteille d'eau et récupéré tous ces effets personnels : corde à sauter, gourde, serviette, maniques, genouillères, masques...
- Ne pas faire entrer dans la salle d'animaux domestiques.

Signature de l'adhérent, précédée de « lu et approuvé »

La Direction

CED' GYM SARL
Le Gérant
08002716430 07